



**FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS**

**ÉLECTIONS CCM
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

PROTÉGER NOTRE SANTÉ, C'EST PROTÉGER L'ÉCOLE.

Vous êtes enseignant·e dans le privé sous contrat ?

La santé, c'est un état d'équilibre physique, mental et social permettant d'exercer le métier d'enseignant dans la durée et l'exigence de vos missions.

Protéger notre santé, c'est protéger l'École, ce n'est pas une option, c'est au cœur de votre engagement professionnel.

Vous devez bénéficier d'une protection sociale adaptée, comprenant une complémentaire santé efficace et un dispositif de prévoyance garantissant votre sécurité en cas d'arrêt de travail, d'incapacité ou d'invalidité. Vous devez également pouvoir accéder à des actions de prévention, d'information et d'accompagnement en matière de santé.

Tout cela doit vous permettre d'exercer sereinement votre mission, de préserver votre équilibre personnel et professionnel, et d'assurer la continuité du service public d'éducation.

C'est en ce sens que les élu·e·s Fep-CFDT au CCM œuvrent pour renforcer la protection sociale, améliorer les dispositifs de prévention et garantir une véritable reconnaissance de la santé comme enjeu prioritaire du métier.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Une complémentaire santé collective avec une participation de l'État à hauteur de 50 % et la négociation de 3 options au lieu de 2 options proposées ;
- ✓ Une prévoyance obligatoire et son maintien jusqu'au 31 décembre 2026 : ce régime, plus protecteur que celui de l'État qui est facultatif, permet de garantir un maintien de revenus en cas d'arrêt de travail long, d'invalidité ou de décès ;
- ✓ La possibilité d'une retraite progressive dès 60 ans : vous pouvez aménager votre fin de carrière en travaillant à temps partiel tout en percevant une partie de votre retraite, ce qui permet une transition plus douce vers la cessation d'activité.
- ✓ Une meilleure prise en compte du handicap visant à garantir l'égalité d'accès aux missions, aux congés et aux évolutions de carrière pour toutes et tous : aménagements de poste adaptés, suivi par les correspondants handicap, accompagnement pour accéder aux dispositifs de reconnaissance et aux droits liés au handicap.
- ✓ De meilleurs droits en cas de maladie : les règles concernant les congés pour raison de santé ont été améliorées, notamment pour les maitres auxiliaires en contrat de remplacement avec l'État avec accès élargi aux congés maladies ;
- ✓ Une considération du stress, du bruit, des tensions ou des violences comme de vrais risques professionnels qui doivent être prévenus et pris en compte.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ Le maintien et le renforcement de la prévoyance obligatoire, pour vous protéger réellement contre les aléas de la vie (arrêt longue maladie, invalidité, décès) et garantir un vrai maintien de salaire.
- ✓ Des droits de congé améliorés et sans pénalités. Pour cela, nous demandons le maintien de la rémunération de 3 mois à 100 %, une meilleure prise en compte des situations de longues ou graves maladies, mais aussi la suppression du jour de carence, injuste et pénalisant lorsque vous êtes malade.
- ✓ Le développement d'une véritable médecine de prévention et de travail, avec des moyens humains suffisants et un accès réel à un médecin du travail, comme dans le secteur privé.
- ✓ La reconnaissance de la pénibilité du métier enseignant et sa prise en compte dans les parcours de carrière et de fin d'activité.
- ✓ Un renforcement de la lutte contre les risques psychosociaux (RPS) ;
- ✓ Une protection fonctionnelle effective et automatique en cas de menace, d'agression ou de mise en cause dans l'exercice de vos fonctions ;
- ✓ Des ressources humaines de proximité, capables d'écouter, d'accompagner et de répondre rapidement aux différentes difficultés rencontrées notamment dans des situations de handicap.



**CHRISTELLE
CHAUVEAU
DE BLANES**

ÉLUE À LA CCM - PAYS DE LA LOIRE

**JEAN-CHRISTOPHE
LEBLANC**

ÉLU À LA CCM
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**CÉCILE
RUIZ**

ÉLUE AU CCM
MIDI-PYRÉNÉES

**PHILIPPE
CALDAS**

ÉLU AU CCM
CENTRE-VAL DE LOIRE